



# REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL 2023-2024 D25 – D90 – **Avenant n°1**

## 1) Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites sur SPID par les clubs dans l'Espace Mon Club <https://monclub.fftt.com>, dans le menu Sportifs / Engagements.

Date limite d'inscription au 1<sup>er</sup> tour : **24 septembre** pour le niveau régional (date souhaitée pour le niveau départemental), et **22 septembre** pour le niveau national 2. ATTENTION, pour les joueurs susceptibles d'être qualifiés en Régionale, la date butoir est INTRANSIGIBLE !

## 2) Nouvelles inscriptions

Toute nouvelle inscription avant le 1<sup>er</sup> tour mais après le 24 septembre (autorisé au niveau départemental), ou avant tout autre tour de la compétition, doit être cochée sur le SPID par le club, **avant le dimanche** précédant le tour en question.

Toute inscription au-delà de cette limite ne pourra être prise en compte pour le tour en question.

## 3) Calendrier

Les dates des 4 tours du Critérium Fédéral sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> tour : 14 et 15 octobre 2023
- 2<sup>ème</sup> tour : 2 et 3 décembre 2023
- 3<sup>ème</sup> tour : 28 janvier 2024 **et 17 février 2024 (jeunes Besançon)**
- 4<sup>ème</sup> tour : 6 et 7 avril 2024

## 4) Féminines

Le critérium départemental est mixte, tout comme au niveau régional. Les féminines jouent donc dans les divisions communes avec les messieurs/garçons. Elles sont placées au 1<sup>er</sup> tour, soit en fonction de leurs résultats des 4 tours de la saison précédente pour celles qui ont déjà participé exclusivement au niveau départemental, soit en fonction de leurs points licences pour celles qui ont joué en régional voire en national 2.

Les joueuses devront indiquer avant le 1<sup>er</sup> tour leur choix de rester dans les tableaux mixtes avec les messieurs ou de candidater pour la montée en National 2, via un questionnaire envoyé par la Ligue. Les 2 meilleures féminines de chaque catégorie tous départements de la région confondus monteront alors en N2 à l'issue de chaque tour (cf. règlement du CF régional).

## 5) Placement des joueurs

Les joueurs sont classés dans les différentes divisions en fonctions de leurs résultats du tour précédent, ou selon le total de leurs points criterium de la saison dernière pour le 1<sup>er</sup> tour.

Un nouveau joueur est incorporé en fonction de ses points licences, derrière le dernier meilleur classé que lui, selon l'article III.302 a) du règlement sportif fédéral.

## 6) Forfaits

Pour ne pas systématiquement sanctionner les forfaits indépendants de la volonté du joueur, les forfaits excusés ne sont pas obligatoirement sanctionnés d'une descente sportive dans les cas suivants :

- Si le forfait a été avisé aux responsables de la compétition par mail à [criterium@doubstt.com](mailto:criterium@doubstt.com), impérativement **avant le jeudi 16h** précédent le tour en question.
- Si, pour raison de santé uniquement ou cas de force majeure (accident, météo dangereuse, événement familial grave, ...), le forfait est excusé jusqu'à **1/2 heure avant le début de la compétition**, par mail à [criterium@doubstt.com](mailto:criterium@doubstt.com) **et, s'il survient le jour de la compétition, IMPERATIVEMENT par téléphone au numéro inscrit sur la convocation**. Le joueur devra fournir au plus tard le mardi soir suivant la compétition, un certificat médical par mail à [criterium@doubstt.com](mailto:criterium@doubstt.com).

Le joueur est alors incorporé au tour suivant en fonction de ses points licences, derrière le dernier meilleur classé que lui, selon l'article III.302 a) du règlement sportif fédéral. Le forfait excusé ne lui garantit donc pas forcément le maintien dans la division où il évoluait au tour précédent le forfait, mais il ne pourra pas non plus descendre de 2 divisions.

Toutefois, pour le premier forfait excusé **et justifié** de la saison, c'est-à-dire justifié par :

- un certificat médical pour maladie ou blessure, qui devra être fourni avant l'épreuve ou au plus tard le mardi suivant la compétition,
- une positivité au Covid-19 ~~ou preuve CPAM de cas contact~~,
- un événement familial grave,
- une météo avérée dangereuse.

Le joueur est alors maintenu dans la même division au tour suivant (article III.113 b) du règlement sportif fédéral).

**Tout forfait non excusé dans les temps indiqués ci-dessus sera sanctionné d'une descente sportive dans la division inférieure pour le tour suivant, et d'une amende de 10 €.**

## **7) Montées / descentes**

A chaque tour, le nombre de montées de départemental 1 à l'échelon régional est de :

- 1 seul montant dans toutes les catégories

Pour toutes les autres divisions, le nombre de montées dans la division départementale supérieure est de 2 minimum par division. Le nombre de descentes est fonction des descentes de régionale, des forfaits, et des retours de forfaits excusés.

Selon le cas, des descentes supplémentaires peuvent avoir lieu (article III.113 c du règlement sportif fédéral), ou à l'inverse des repêchages, en priorité les descendants excepté le dernier, puis des montées supplémentaires des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, puis le dernier descendant, puis les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>...

L'inscription au Critérium Fédéral vaut acceptation des montées en division supérieure, qu'elle soit régionale ou départementale. Un joueur refusant de monter en division supérieure sera déclaré forfait non excusé dans la division pour laquelle il est qualifié au tour suivant, et ne pourra participer à ce tour dans aucune autre division.

Exemple : à l'issue du 1<sup>er</sup> tour en D1 où il termine 1<sup>er</sup>, un joueur refuse la montée en R3 seniors pour le 2<sup>ème</sup> tour : il est déclaré forfait non excusé en R3 au 2<sup>ème</sup> tour, ne pourra donc participer à ce 2<sup>ème</sup> tour dans aucune autre division, et redescendra au 3<sup>ème</sup> tour en D1.

## **8) Dispositions d'application du présent règlement**

Le présent règlement est établi en Septembre 2023 pour application pour la saison 2023-2024.

Il est susceptible de modifications en fonction de l'évolution des règlements sportifs ou généraux fédéraux.

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

Il complète ou explicite les règlements sportifs et généraux fédéraux. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux, disponibles en ligne sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/site/fftt/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.

Le 17 novembre 2023,

**Karine CAPELLI-COINET**

Responsable critérium fédéral  
du District de Belfort – Montbéliard

**Jean-Michel HELLER**

Responsable critérium fédéral  
du District de Besançon Haut-Doubs.  
Président de la Commission Sportive  
Départementale